



PARTICIPATION FINANCIERE APEC **STAGES - MASTER CLASS – POURSUITE** **CURSUS (vers établissement artistique supérieur, après diplôme)**

Année 2018/2019

Conditions

- Etre adhérent à l'APEC pour l'année 2018/2019
- Avoir effectué et réglé un stage, un master class ou avoir participé à un concours d'entrée pour la poursuite d'études entre le 1^{er} juillet 2018 et le 30 juin 2019.

Stages et masters class : **aide : 20 €** (1 demande par bénéficiaire et par an)

- Joindre la facture de l'organisme mentionnant l'intitulé, le nom du bénéficiaire, les dates et le montant payé (minimum 20 €)

Poursuite cursus (vers établissement artistique supérieur) : **aide 60 €** (1 demande par bénéficiaire)

- Justificatif de présence au concours et justificatif de frais (déplacement, logement..., minimum 60 €)

Renseignements

Nom famille

Nom	Prénom	Cycle/année conservatoire	Discipline Musique/Chant/Danse/Théâtre (préciser l'instrument)

Modalités et date limite de demande: 1 juillet 2019

Dépôt du formulaire accompagné des justificatifs : - dans la boîte aux lettres APEC
- lors de permanences APEC

Modalité récupération chèque (après information de mise à disposition par l'APEC)

- **Lors des permanences**
- **Par envoi postal (joindre une enveloppe timbrée libellée à votre adresse)**

Cadre réservé à l'APEC :

Date réception demande : Dossier complet : oui non

Date du règlement : Numéro du chèque :

permanence : récupéré le

envoi postal le